République du Sénégal

Ministère des Transports terrestres et aériens

CONSEIL EXECUTIF DES TRANSPORTS URBAINS DURABLES

Etablissement public à caractère professionnel

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

PROJET DE SOUTIEN A LA TRANSITION VERS LA MOBILITE ELECTRIQUE AU SENEGAL

Marché N° C_PSTMES_035

« Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du schéma directeur de développement urbain axé sur les transports (TOD) de l'agglomération de Dakar et d'un plan préliminaire d'aménagement d'un site pilote »

Le Conseil exécutif des Transports urbains durables (CETUD) a obtenu un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM 8), dont le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est l'agence de mise en œuvre, dans le cadre du projet de soutien à la transition vers la mobilité électrique au Sénégal (STMES), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre de l'étude relative à l'élaboration du schéma directeur de développement urbain axé sur les transports (TOD) de l'agglomération de Dakar et d'un plan préliminaire d'aménagement d'un site pilote.

Le Consultant assure, pour le compte du CETUD, bénéficiaire, la réalisation des prestations suivantes :

- Dresser l'état des lieux des pôles d'échanges et des opérations TOD inscrits au Plan de mobilité urbaine durable (PMUD) de Dakar 2035 et proposer une typologie des pôles TOD de l'agglomération ;
- Hiérarchiser les pôles au moyen d'une analyse multicritère et constituer un portefeuille d'opérations TOD séquencé dans le temps ;
- Identifier les obstacles au développement urbain axé sur les transports et les conditions d'intégration du schéma directeur dans les documents d'urbanisme ;
- Élaborer le plan préliminaire d'aménagement d'un site pilote ;
- Organiser une mission de terrain ainsi que des ateliers de collecte de données, de concertation et de validation avec les parties prenantes ;
- Accompagner le CETUD dans la consolidation du plan TOD avec les parties prenantes et la préparation de sa soumission au Gouvernement pour adoption.

La mission est prévue sur une durée de onze (11) mois, dont huit (8) mois d'études et trois (3) mois d'accompagnement, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus. Ils doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. À ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront composés comme suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à **Monsieur le Directeur général du CETUD, Gora SARR,** précisant l'objet de la mission ;
- Les documents de création du cabinet ;
- Les justificatifs des missions similaires réalisées, plus précisément, des expériences similaires avérées des dix (10) dernières années (depuis 2016) dans l'élaboration de schémas directeurs ou d'études de planification articulant urbanisme et transport, de plans de développement urbain axé sur les transports (TOD) ou de projets urbains autour de pôles d'échanges, justifiées par la copie des pages de garde et de signature des contrats et des attestations de bonne fin ;
- L'organisation technique et managériale du cabinet et toute autre information permettant d'évaluer les qualifications du cabinet.

Les dossiers seront rédigés en langue française. Les candidats peuvent s'associer sous forme de groupement ; dans ce cas, le dossier désignera le chef de file et comprendra les pièces de chacun des membres.

Les critères et la grille de notation pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

Critères	**Répartition**	**Note max**
Nature des activités du candidat en relation avec la mission	10 points si l'activité principale (statuts, registre) est l'urbanisme, l'aménagement urbain ou la planification des transports ; 5 points si l'activité est connexe (ingénierie, conseil en mobilité ou en développement urbain) ; 0 sinon	**10 points**
Nombre d'années d'ancienneté dans le domaine (à partir de la date de création officielle)	10 points pour 8 ans et plus ; 5 points de 5 ans à moins de 8 ans ; 0 sinon	**10 points**
Qualification du candidat en termes d'expériences en relation avec la mission, de réalisation de missions similaires durant les 10 dernières années (depuis 2016), justifiées par la fourniture d'une copie des pages de garde et de signature des contrats et des attestations de bonne fin.	Missions de type A (schémas directeurs ou plans TOD, projets urbains autour de pôles d'échanges ou de gares) : 10 points par mission, plafonné à 40. Missions de type B (documents de planification urbaine ou d'urbanisme, plans de mobilité urbaine, études de pôles d'échanges multimodaux, études de montage d'opérations d'aménagement ou de captation de la plus-value foncière) : 5 points par mission, plafonné à 10. Expérience en Afrique : 5 points par mission de type A ou B réalisée en Afrique, plafonné à 10 (points cumulables avec ceux des types A et B).	**60 points**
Organisation technique et managériale du cabinet	5 points pour un organigramme et des procédures qualité (3 points si un seul de ces deux éléments est fourni) ;	**15 points**

	2 points par domaine couvert par le personnel du cabinet (urbanisme et aménagement, planification des transports, SIG et analyse spatiale, économie urbaine et foncière, sociologie et genre), soit 10 points au total	
Présentation de la soumission	5 points si le dossier est complet, structuré et fait au plus 30 pages (hors pièces administratives et justificatifs) ; 3 points si le dossier est complet mais dépasse 30 pages ou est insuffisamment structuré ; 0 point si le dossier est incomplet	**5 points**

Les candidats sont invités à bien structurer leur dossier de manifestation d'intérêt. Le dossier ne devrait pas dépasser 30 pages, hors pièces administratives et justificatifs ; ce critère est pris en compte dans la notation.

Une liste restreinte présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante sur la base des candidatures reçues ; elle adressera aux candidats retenus la Demande de propositions pour la réalisation des services requis. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu suivant le principe de la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au bureau du Coordonnateur de la Cellule de passation des marchés du CETUD au plus tard le **Vendredi 4 décembre à 10h00** (heure locale), à l'adresse ci-dessous :

> **CETUD, Ex TP SOM, route du Front de Terre, Hann, BP : 17265 Dakar-Liberté,** de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
>
> **Téléphone : +221 33 859 47 20**
>
> Ou par courriel aux adresses : cpmcetud1@cetud.sn / khalifa.niang@cetud.sn

Les dossiers transmis par courriel seront envoyés en un fichier PDF unique, avec pour objet « AMI C_PSTMES_035 – Schéma directeur TOD de Dakar – [nom du candidat] ». Les dossiers déposés sur papier comprendront un (1) original et une (1) copie, sous pli fermé portant la même mention.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessus, de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le Directeur général
Gora SARR